



ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE

À L'ÉGARD DES FEMMES

## Élimination des violences faites aux femmes : mobilisez-vous aux côtés de l'UNSA

Les manifestations du sexisme au travail sont multiformes et passent trop souvent inaperçues. L'UNSA s'engage, à son niveau, à travers la mise en place de formations et de sensibilisations à cette problématique, en direction de ses adhérentes et adhérents. Par ailleurs, elle milite pour une tolérance zéro concernant la violence et le harcèlement, dans nos syndicats, dans les administrations, les entreprises et dans la société.

### *Participation aux manifestations à partir du 19 novembre*

Cette année, les manifestations rassemblant toutes celles et ceux qui veulent en finir avec les violences sexistes et sexuelles se dérouleront, à Paris, et partout en France le samedi 19 novembre. A Paris, le rassemblement aura lieu place de la République, à partir de 14 h.

L'UNSA appelle à y participer, ainsi qu'à toutes les actions militantes qui auront lieu dans la semaine du 25 novembre.

*Les revendications de l'UNSA*



- Former l'ensemble des professionnel·le·s prenant en charge les victimes de ces violences ainsi que des représentant·e·s du personnel, des agent.e.s et des salarié·e·s pour lutter contre celles-ci.
- Sécuriser les emplois et carrières des victimes de violences.
- Interdire le licenciement pour les femmes victimes de violences conjugales.
- Faire le bilan de la mise en place des référent.e.s harcèlement et violences.
- Faire des plans de prévention pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles un sujet obligatoire de négociation à tous les niveaux.

## *Dans la Fonction Publique*

[L'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique](#), signé le 30 novembre 2018 par l'**UNSA Fonction publique**, a renforcé la

[circulaire du 9 mars 2018](#) relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique.

Son axe 5 prévoit en particulier la mise en place d'un dispositif de signalement et de traitement des violences sexuelles et sexistes et du harcèlement auprès de chaque employeur public, afin de **mieux accompagner les victimes de violences**, y compris les violences extra-professionnelles détectées sur le lieu de travail. Cette volonté s'est

harcèlement

sexisme

violence

violence sexuelle

femme

femme/hom

égalité femm  
homme



concrétisée par la publication du [décret n° 2020-256 du 13 mars 2020](#) relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, pris en application de la loi de transformation de la fonction publique.

**L'UNSA Fonction publique a contribué à l'obtention de ces dispositions et maintient sa vigilance** sur la réalité de la mise en oeuvre des dispositifs de signalement qu'il faut maintenant évaluer. A côté de cet indispensable outil, le traitement des situations identifiées doit être amélioré, notamment par la formation et la sensibilisation de tous les acteurs (encadrement, médecine de prévention, services sociaux...). Un guide des outils statutaires et disciplinaires « Lutter contre les violences sexistes et sexuelles » est en phase finale de rédaction après concertation avec les organisations syndicales et sera prochainement publié par la DGAFP.

### *Quelques données*

- Les féminicides ont bondi de 20 % entre 2020 et 2021 (étude publiée par le ministère de l'intérieur en août 2022).
- Seulement 0,6 % des viols ou tentatives de viol auraient donné lieu à une condamnation en 2020



(Enquête de victimisation de l'Insee « cadre de vie et sécurité »).

- Seuls 14,7% des viols ayant fait l'objet d'une plainte ont donné lieu à une peine (Source du ministère de la Justice).
- Aucune condamnation pénale n'a été prononcée en 2020 (dernière année de référence) pour discrimination sexiste.



Stéphane Daval

